



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2000/0260/51022/110/167 dérog. du 21 juin 2022, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

à la société APERAM STAINLESS SERVICES & SOLUTIONS Luxembourg SA une dérogation quant aux conditions d'exploitation d'une usine de parachèvement d'aciers inoxydables et d'aciers spéciaux sise à Rodange, avenue de l'Europe, PED.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 7 juillet au 16 août 2022 inclus).

Pétange, le 30 juin 2022
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre f.f.,